

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 14 juillet 2014

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 14 juillet 2014, À 19:00 HEURES,
AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

| | |
|----------------|-----------------|
| Réjean Leclerc | Claude Lefebvre |
| Lise Julien | Gino Gagnon |
| Denys Leclerc | Yves Walsh |

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière
Laurie Mimeault, urbaniste
Borromé Paquet, directeur du service de sécurité incendie
Cédric Plamondon, assistant directeur du service de sécurité incendie

174-07-2014

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

175-07-2014

PROCÈS-VERBAUX DE JUIN 2014

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copies des procès-verbaux des séances susmentionnées dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires aux procès-verbaux.

**COMMENTAIRE
ADOPTION**

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 09 juin 2014 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2518 à 2527 comportant les résolutions #155-06-2014 à #170-06-2014 inclusivement.

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 25 juin 2014 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2528 à 2529 comportant les résolutions #171-06-2014 à #173-06-2014 inclusivement.

Que le maire et la greffière sont autorisés à authentifier lesdits procès-verbaux.

Adopté.

176-07-2014

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 512950 à 513039 inclusivement, totalisant un montant de 49 490,78 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 5417 à 5502 inclusivement, totalisant un montant de 307 849,44 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 2264 à 2280 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 47 029,62 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 176-07-2014 au montant de 404 369,84 \$.

Joanne Villeneuve, trésorière

PÉRIODE DE QUESTION

Un citoyen se présente afin de parler de deux (2) points. Le premier concerne l'amélioration visuelle suite aux aménagements du Garage Marcotte sur le boulevard du Centenaire. Il demande si le tout est conforme à la réglementation. Le conseil explique l'entente qui a été signée avec le propriétaire du garage afin d'apporter les améliorations. Le citoyen est satisfait des explications.

Le deuxième point concerne le secteur d'entreposage sur le terrain de Ciment Québec pour le brûlage éventuel dans les fours de Ciment Québec. Le citoyen veut sensibiliser le conseil au risque de dangerosité en cas de foudre ou d'un éventuel feu. Aussi il demande si des mesures d'urgence sont prévues et demande quelles seront les conséquences sur la santé et sécurité des citoyens. Le conseil prend note de ce point pour vérification éventuelle auprès de Ciment Québec et demande aussi au citoyen de contacter Ciment Québec, que ceux-ci sont très réceptifs. Un suivi sera fait.

177-07-2014

COURSES DE BICYCLETTES (N/D : 102-102)

Attendu que le 8 août aura lieu le Défi 60^e Anniversaire de Dystrophie musculaire Canada;

Attendu que le Défi prévoit 2 tours cyclistes (60km et 160km);

Attendu que le parcours de 60km passera sur le territoire de la Ville de Saint-Basile et empruntera certaines artères de la Ville de Saint-Basile, soit le rang Sainte-Anne et le rang Saint-Georges;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le passage du parcours de 60km du Défi du 60^e anniversaire de Dystrophie musculaire Canada.

Que ce conseil municipal exige aux comités organisateurs un plan des trajets, un plan des mesures de sécurité et le maintien de la circulation des véhicules de manière fluide (sur une voie).

Adopté.

178-07-2014

Province de Québec

MRC de Portneuf

Ville de Saint-Basile

Projet de règlement numéro 08A-2014

Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012.

Considérant que le règlement de zonage de la de la Ville de Saint-Basile est entré en vigueur le 13 septembre 2012 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'il est souhaitable de modifier les usages permis dans certaines zones du nouveau développement domiciliaire, de régir les travaux de remblai ainsi qu'établir certaines normes vis-à-vis les talus, ainsi que d'ajuster diverses autres normes;

Considérant que le présent projet de règlement vise, plus précisément, à :

- autoriser de nouveaux usages résidentiels dans certaines zones résidentielles;
- de régir pour certaines zones, les travaux de remblai, de régir certaines catégories d'usage ou d'ouvrage dans un talus ou à proximité d'un talus;
- de régir pour les zones agricoles et agroforestières les usages protégés par droits acquis et ayant déjà reçu leur autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- de modifier le chapitre 20 afin d'inclure une modalité prescrite à l'intérieur de la décision 365499 rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

- de modifier la norme d'écart maximum d'implantation, après les travaux, relié au bâtiment principal autoriser de nouvelles catégories d'usages dans les groupes d'usage habitation dans certaines zones;

Considérant qu'une copie du projet règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le projet de règlement numéro 08A-2014 soit et est adopté.

Qu'un avis public sera affiché, résumant le projet et faisant mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue la consultation publique.

Adopté.

179-07-2014
Province de Québec
Ville de Saint-Basile
MRC de Portneuf

AVIS DE MOTION

D'un règlement décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion pour le service incendie.

Je, soussigné, Denys Leclerc, conseiller, donne avis par la présente qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion pour le service incendie.

Et j'ai signé: _____
Denys Leclerc, conseiller

180-07-2014

CONTRIBUTION AU CENTRE NATURE POUR 2014 (N/D : 114-508)

Attendu que la contribution prévue au budget 2014 de la Ville est de 32 000 \$;

Attendu que le Centre nature a déjà reçu un montant de 7 853,29 \$ en septembre 2013 (rés. 201-09-2013), un montant de 10 000 \$ en janvier 2014 (rés. 009-01-2014) et un montant de 6 146,71 \$ en février 2014 (rés. 039-02-2014);

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine le dernier versement au montant de 8 000 \$ émis le 25 juin 2014.

Adopté.

181-07-2014

**APPEL D'OFFRES MATÉRIAUX GRANULAIRES MG-112
– RANG SAINTE-ANGÉLIQUE (#1302) (N/D : 602-130 / 401-111 / 401-112)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumission sur invitation, en date du 26 juin 2014, pour adjuger la fourniture de matériaux granulaires MG-112, en vue de la reconstruction de 3 200 mètres du rang Sainte-Angélique;

Attendu que lesdites soumissions ont été ouvertes en date du 4 juillet, à savoir :

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Arthur Pagé Excavation Inc. | 24 115 \$ |
| 9012-1997 Québec Inc. | 27 125 \$ |

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour la fourniture de matériaux granulaires MG-112, en vue de la reconstruction de 3 200 mètres du rang Sainte-Angélique, du soumissionnaire Arthur Pagé Excavation Inc., au coût de 24 115 \$, taxes en sus.

Que ledit soumissionnaire, Arthur Pagé Excavation Inc., s'engage envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres de juin 2014.

Que Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics est nommé le représentant municipal.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile affecte à la réduction de cette dépense toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par la présente résolution.

Que le coût des matériaux granulaires sera payé à même le règlement d'emprunt qui décrètera les travaux de réfection d'une partie du rang Sainte-Angélique.

Adopté.

182-07-2014

**FERMETURE DE FOSSÉ DEVANT LA PROPRIÉTÉ
(N/D : 63-778)**

Attendu la demande écrite du propriétaire pour pouvoir fermer un fossé devant sa propriété, situé à droite de son entrée principale;

Attendu que les travaux seront effectués aux conditions émises préalablement;

Attendu que le règlement #07-2006 régissant les ouvrages permettant l'accès des terrains privés aux routes ou chemins, en milieu rural, sous la responsabilité de la municipalité a été adopté le 14 août 2006;

Attendu que le conseil municipal est ouvert à autoriser par résolution la fermeture des fossés devant la propriété, le tout selon des conditions minimales à respecter;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la demande pour la fermeture de fossés d'une largeur de 23 mètres devant la propriété, à savoir:

- 778, rang Sainte-Angélique.

Que Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics, est autorisé à attester de la conformité dudit permis après la réalisation des travaux.

Adopté.

183-07-2014

**SOUPER THÉMATIQUE DE L'EXPO DE PORTNEUF
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT (N/D : 102-102)**

Attendu que ce conseil considère que le monde agricole de la Ville de Saint-Basile doit être représenté;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise l'achat de quatre (2) billets de 40 \$/chacun pour le souper du vendredi 18 juillet 2014 à l'Expo agricole de Portneuf.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

184-07-2014

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 21h10 et ajournée au 28 juillet 2014 à 19h00.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Joanne Villeneuve, Greffière